

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 41989

présenté par

M. Jumel

à l'amendement n° 9740 de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi instituant un système universel de retraite et le projet de loi organique relatif au système universel de retraite

ARTICLE PREMIER

A la fin de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« en tant qu'aidant »

les mots :

« à un proche ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.